

D 2024-012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 6 février à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 2 février 2024.

Présents : Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Pierre-Damien GALENE donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absents : Marc FLEURY

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Bilan 2023 et validation du prix de vente pour 2024

Pour l'année 2023 le volume de vente annuelle avait été estimé à 500 000 litres. Le volume réellement distribué a été de 568 449,26 litres.

Pour l'année 2023, les pertes dues à l'évaporation et à la dilatation se sont élevées à 1,02 %, soit 10 163.22 € TTC.

Pour fixer le prochain tarif de vente du carburant, il a été nécessaire de calculer les coûts pour 2024. Les frais généraux s'élèveraient à 41 610.73 € TTC et les frais d'amortissement à 9 704.00 € TTC.

Le conseil municipal prévoit pour l'année 2024 une vente de 560 000 litres. Les frais représenteront alors 0.0916 € TTC par litre.

Le conseil municipal décide que le carburant distribué par la station-service communale sera vendu au prix coûtant, soit le prix d'achat, augmenté de 0.0916 € TTC par litre qui correspondent aux frais de fonctionnement de la station-service. Ce tarif entre en vigueur ce jour et restera en application jusqu'à la prochaine décision du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET

